

TITRE II – EPREUVES SUR ROUTE

Changements au règlement applicables au **01.01.2023**

Mise à jour du **23.12.2022**

Chapitre I CALENDRIER ET PARTICIPATION

2.1.007 bis Invitations obligatoires aux épreuves du calendrier international

Dispositions pour les Grands Tours et épreuves par étapes de l'UCI WorldTour

L'organisateur doit inviter les meilleurs UCI ProTeams au classement mondial UCI par équipes, arrêté au dernier jour de la saison précédente (au sens de l'article 2.1.001) ⁽¹⁾, conformément aux dispositions suivantes :

Nombre d'UCI WorldTeams	Invitation obligatoire des meilleurs UCI ProTeams ^{(2) (4)}	« wild cards » restantes pour organisateurs	
		Grands Tours ⁽³⁾	Autres épreuves par étapes ⁽⁴⁾
19	4	2	5
18	2	2	5
17	3	2	5
16	3	3	6

⁽¹⁾ Pour l'application de cet article, les équipes enregistrées en tant qu'UCI ProTeam ou UCI WorldTeam au cours de la saison précédente seront prises en considération.

⁽²⁾ Les invitations déclinées par les UCI ProTeams invitées pourront être utilisées par l'organisateur comme des « wild card » additionnelles.

⁽³⁾ L'organisateur d'un Grand Tour doit garantir la participation à l'épreuve d'au moins un UCI WorldTeam ou UCI ProTeam du pays de l'organisateur parmi les 22 équipes participantes.

⁽⁴⁾ Pour la saison 2023, dans l'éventualité où une équipe UCI ProTeam ayant perdu son statut d'UCI WorldTeam à la fin de la saison 2022 sur la base du critère sportif ne fait pas partie des équipes éligibles à des invitations obligatoires selon le présent tableau, celle-ci recevra obligatoirement des invitations aux épreuves par étapes de l'UCI WorldTour, à l'exception des Grands Tours, en sus du nombre d'équipes UCI ProTeam prévu ici. Dans ce cas, le nombre de « wild cards » pour les « autres épreuves par étapes » sera réduit de manière correspondante.

Les UCI ProTeams qui acceptent l'invitation obligatoire d'un organisateur (hors « wild cards ») à au moins l'un des Grands Tours devront s'acquitter du paiement de la contribution au passeport biologique d'un montant identique aux UCI WorldTeams et publié dans le document des obligations financières de l'Agence de Contrôles Internationales (ITA) publié par l'UCI.

Dispositions pour les épreuves d'une journée de l'UCI WorldTour

L'organisateur doit inviter les meilleurs UCI ProTeams au classement mondial UCI par équipes, arrêté au dernier jour de la saison précédente (au sens de l'article 2.1.001) ⁽¹⁾, conformément aux dispositions suivantes :

Nombre d'UCI WorldTeams	Invitation obligatoire des meilleurs UCI ProTeams ^{(2) (3)}	« wild cards » restantes pour organisateurs ⁽³⁾
19	2	4
18	3	4
17	4	4
16	4	5

(1) Pour l'application de cet article, les équipes enregistrées en tant qu'UCI ProTeam ou UCI WorldTeam au cours de la saison précédente seront prises en considération.

(2) Les invitations déclinées par les UCI ProTeams invitées pourront être utilisées par l'organisateur comme des « wild card » additionnelles.

(3) Pour la saison 2023, dans l'éventualité où une équipe UCI ProTeam ayant perdu son statut d'UCI WorldTeam à la fin de la saison 2022 sur la base du critère sportif ne fait pas partie des équipes éligibles à des invitations obligatoires selon le présent tableau, celle-ci recevra obligatoirement des invitations en sus du nombre d'équipes UCI ProTeam prévu ici. Dans ce cas, le nombre de « wild cards » sera réduit de manière correspondante.

Dispositions pour les épreuves de l'UCI Women's WorldTour

L'organisateur doit obligatoirement faire parvenir une invitation à l'ensemble des UCI Women's WorldTeams ainsi qu'aux deux meilleures équipes continentales femmes UCI sur la base du premier classement mondial femmes UCI par équipes publié après la dernière épreuve de la saison précédente.

Dans l'éventualité où le nombre d'UCI Women's WorldTeams serait inférieur à 13, le nombre d'invitations obligatoires aux équipes continentales femmes UCI, en suivant le classement susmentionné, est augmenté de manière correspondante afin d'assurer un nombre minimum de 15 invitations aux équipes UCI WorldTeams et continentales femmes UCI.

Dispositions pour les épreuves ME et MU de classe 2 de l'Europe Tour et les épreuves ME et MU de classe 1 et de classe 2 de l'America Tour, de l'Asia Tour et de l'Oceania Tour

L'organisateur doit inviter les 3 premières équipes continentales UCI au classement par équipes du circuit continental dont l'épreuve fait partie, arrêté au dernier jour de la saison précédente (au sens de l'article 2.1.001). Pour l'application de cette disposition, seules sont considérées les équipes du circuit continental dont l'épreuve fait partie et parmi elles, uniquement la meilleure équipe de chaque pays.

Dispositions pour les épreuves ME et MU de classe 1 et de classe 2 de l'Africa Tour

L'organisateur doit inviter les 3 premières équipes nationales au classement par nations de l'UCI Africa Tour, arrêté au dernier jour de la saison précédente (au sens de l'article 2.1.001).

Pour les épreuves par étapes, la date à considérer est la date de la première journée de course.

L'organisateur doit accepter la participation des équipes ci-dessus ayant répondu positivement à l'invitation.

(texte modifié aux 1.01.06; 1.01.07; 1.10.10; 1.02.11; 1.07.11; 1.07.12; 1.10.13; 1.01.15; 1.01.17; 25.10.17; 22.10.18; 23.10.19; 11.02.20; 12.06.20; 8.02.21, 1.11.21, 1.01.23).

Chapitre II DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(numérotation des articles modifiée au 1.01.05).

§ 3 Déroulement de l'épreuve

Développement

[article abrogé le 01.01.23]

~~2.2.023 Lors des épreuves hommes junior et femmes junior, le développement maximum autorisé est de 7,93 mètres.~~

~~(texte modifié au 1.01.00 ; 3.06.16).~~

§ 4 Circulation en course

2.2.040 Si l'exclusion se produit lors d'une épreuve de l'UCI WorldTour, de l'UCI Women's WorldTour ou de l'UCI ProSeries, le conducteur (et le(s) passager(s) s'il(s) est (sont) également exclu(s)) ne pourra prendre part à aucune épreuve jusqu'à la date de la prochaine épreuve de l'UCI WorldTour, de l'UCI Women's WorldTour la même série, mais pas plus tard que 7 jours calendaires, à compter du jour suivant l'incident.

(texte modifié aux 01.01.05 ; 04.05.16; 01.01.19; 23.10.19; 1.01.23).

Chapitre IV EPREUVES CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUELLES

Véhicules suiveurs

2.4.023 Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à ~~40~~ 25 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

(texte modifié au 1.01.23).

Chapitre VI ÉPREUVES PAR ÉTAPES (N)

Bonifications

2.6.019 Il est autorisé de prévoir des bonifications aux conditions suivantes :

Sprints intermédiaires

- demi-étape : 1 sprint maximum
- étape : 3 sprints maximum

Bonifications

- sprints intermédiaires : 3" - 2" - 1"

Dans l'hypothèse d'une étape complète ne comprenant qu'un seul sprint intermédiaire, l'organisateur peut doubler l'attribution de bonifications (i.e. 6" - 4" - 2"). Dans ce cas, la décision doit clairement apparaître dans le guide technique de l'épreuve.

- arrivée :
- demi-étape : 6" - 4" - 2"
- étape : 10" - 6" - 4"

Toutes les bonifications doivent clairement apparaître dans le guide technique de l'épreuve afin d'être applicables et prises en compte par les commissaires.

(texte modifié aux 01.01.03; 01.01.06; 01.02.12; 01.07.12 ; 01.01.16, 1.01.23).

Chapitre X CLASSEMENTS UCI

§ 1 Classement mondial UCI Hommes Elite et Moins de 23 ans

Classement mondial UCI par équipes

2.10.004 bis Le classement mondial UCI par équipes est établi au moins une fois par semaine par l'addition des points des ~~40~~ 20 meilleurs coureurs de chaque équipe en tenant compte des points acquis par les coureurs entre la date de début de la saison en cours jusqu'à la date de publication du classement. Ce classement est remis à zéro au début de la saison.

Cas particulier des coureurs transférés

Les points acquis entre le début de la saison (ou date de début de contrat si celui-ci a débuté après le début de la saison) et la date de son transfert sont comptabilisés au compte de l'ancienne équipe. Les points acquis à partir de la date de transfert et le dernier jour de la saison (ou date d'un prochain transfert) sont comptabilisés au compte de la nouvelle équipe.

Cas particulier des coureurs en fin de contrat

Les points acquis par un coureur entre le début de la saison (ou date de début de contrat si celui-ci a débuté après le début de la saison) et la date de fin de contrat sont toujours comptabilisés au compte de l'équipe quittée.

Cas particulier des stagiaires et des équipes de développement

Au cours de son stage, s'agissant des classements, un stagiaire est considéré comme faisant toujours partie de son équipe habituelle. Les points éventuellement acquis par un stagiaire au cours de son stage, ne peuvent en aucun cas être comptabilisés au compte de l'équipe d'accueil.

S'agissant des classements, un coureur d'une équipe de développement qui participe à une épreuve avec l'UCI WorldTeam ou l'UCI ProTeam associé est considéré comme faisant toujours partie de son équipe de développement habituelle. Un coureur d'un UCI WorldTeam ou UCI ProTeam qui participe à une épreuve avec l'équipe de développement associée est considéré comme faisant toujours partie de l'UCI WorldTeam ou UCI ProTeam habituel. Les points éventuellement acquis par les coureurs concernés seront comptabilisés auprès de leur équipe habituelle.

Départage des ex aequo

Les équipes ex aequo au classement mondial UCI par équipes sont départagées par le plus grand nombre de 1^{ères} places dans le classement (général final au temps) des épreuves comptant pour le classement, obtenues par les 10 meilleurs coureurs de l'équipe.

Si les équipes sont toujours ex aequo, elles sont départagées selon le plus grand nombre de 2^e places, ensuite de 3^e places etc.

(article introduit au 1.01.19 ; texte modifié au 23.10.19; 1.01.23).

Barème des points applicable

2.10.008 Dispositions générales

Pour les épreuves et étapes de contre-la-montre par équipes, les points figurant au barème sont attribués à l'équipe. Ces points sont partagés à part égale entre les coureurs de l'équipe ayant terminé l'épreuve ou l'étape de contre-la-montre par équipes. Les calculs sont arrondis au centième de point.

Classement final des épreuves de l'UCI WorldTour

Place	Tour de France	Giro d'Italia, La Vuelta Ciclista a España	Milano-San Remo, Ronde van Vlaanderen -Tour des Flandres, Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège, Il Lombardia	Santos Tour Down Under, Paris - Nice, Tirreno - Adriatico, Milano-Sanremo , Gent - Wevelgem in Flanders Fields, Ronde van Vlaanderen-Tour des Flandres, Paris-Roubaix , Amstel Gold Race, Liège-Bastogne-Liège , Critérium du Dauphiné, Tour de Romandie, Tour de Suisse, Grand Prix Cycliste de Québec, Grand Prix Cycliste de Montréal, Il Lombardia	Volta Ciclista a Catalunya, E3 Saxo Bank Classic, Itzulia Basque Country, La Flèche Wallonne, Donostia San Sebastian Klasikoa, Tour de Pologne, Binck Bank Tour, EuroEyes Cyclassics Hamburg, Bretagne Classic - Ovest-France, Strade Bianche	Cadel Evans Great Ocean Road Race, UAE Tour, Omloop Het Nieuwsblad Elite, Strade Bianche , AG Driedaagse Brugge - De Panne, Dwars door Vlaanderen - A travers la Flandres, Eschborn-Frankfurt, Gree - Tour of Guangxi
1	1300	1100	800	500	400	300
2	1040	885	640	400	320	250
3	880	750	520	325	260	215
4	750	600	440	275	220	175
5	620	495	360	225	180	120
6	520	415	280	175	140	115
7	425	340	240	150	120	95
8	360	285	200	125	100	75
9	295	235	160	100	80	60
10	230	180	135	85	68	50
11	190	155	110	70	56	40
12	165	130	95	60	48	35
13	140	110	85	50	40	30
14	110	90	65	40	32	25
15	100	80	55	35	28	20
16	90	75	50	30	24	20
17	85	70	50	30	24	20
18	80	60	50	30	24	20
19	70	55	50	30	24	20
20	60	50	50	30	24	20
21	50	50	30	20	16	12
22	50	50	30	20	16	12
23	50	50	30	20	16	12
24	50	50	30	20	16	12
25	50	50	30	20	16	12
26	40	30	30	20	16	12
27	40	30	30	20	16	12
28	40	30	30	20	16	12
29	40	30	30	20	16	12
30	40	30	30	20	16	12
31	35	25	15	10	8	5
32	35	25	15	10	8	5
33	35	25	15	10	8	5
34	35	25	15	10	8	5
35	35	25	15	10	8	5

Place	Tour de France	Giro d'Italia, La Vuelta Ciclista a España	Milano-San Remo, Ronde van Vlaanderen -Tour des Flandres, Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège, Il Lombardia	Santos Tour Down Under, Paris - Nice, Tirreno - Adriatico, Milano-Sanremo , Gent – Wevelgem in Flanders Fields, Ronde van Vlaanderen-Tour des Flandres, Paris-Roubaix , Amstel Gold Race, Liège-Bastogne-Liège , Critérium du Dauphiné, Tour de Romandie, Tour de Suisse, Grand Prix Cycliste de Québec, Grand Prix Cycliste de Montréal, Il Lombardia	Volta Ciclista a Catalunya, E3 Saxo Bank Classic, Itzulia Basque Country, La Flèche Wallonne, Donostia San Sebastian Klasikoa, Tour de Pologne, Binck Bank Tour, EuroEyes Cyclassics Hamburg, Bretagne Classic – Ouest-France, Strade Bianche	Cadel Evans Great Ocean Road Race, UAE Tour, Omloop Het Nieuwsblad Elite, Strade Bianche , AG Driedaagse Brugge - De Panne, Dwars door Vlaanderen - A travers la Flandres, Eschborn-Frankfurt, Gree – Tour of Guangxi
36	35	25	15	10	8	5
37	35	25	15	10	8	5
38	35	25	15	10	8	5
39	35	25	15	10	8	5
40	35	25	15	10	8	5
41	25	20	15	10	8	5
42	25	20	15	10	8	5
43	25	20	15	10	8	5
44	25	20	15	10	8	5
45	25	20	15	10	8	5
46	25	20	15	10	8	5
47	25	20	15	10	8	5
48	25	20	15	10	8	5
49	25	20	15	10	8	5
50	25	20	15	10	8	5
51	20	15	10	5	4	2
52	20	15	10	5	4	2
53	20	15	10	5	4	2
54	20	15	10	5	4	2
55	20	15	10	5	4	2
56	15	10	5	3	2	1
57	15	10	5	3	2	1
58	15	10	5	3	2	1
59	15	10	5	3	2	1
60	15	10	5	3	2	1

Classement du prologue et des étapes des épreuves de l'UCI WorldTour

Place	Tour de France	Giro d'Italia, La Vuelta Ciclista a España	Santos Tour Down Under, Paris - Nice, Tirreno - Adriatico, Tour de Romandie, Critérium du Dauphiné, Tour de Suisse	Volta Ciclista a Catalunya, Itzulia Basque Country, Tour de Pologne, Binck Bank Tour	UAE Tour, Tour of Guangxi
1	210	180	60	50	40
2	150	130	40	30	25
3	110	95	30	25	20

4	90	80	25	20	15
5	70	60	20	15	10
6	55	45	15	10	5
7	45	40	10	8	6
8	40	35	8	6	3
9	35	20	5	3	2
10	30	25	2	1	1
11	25	20			
12	20	15			
13	15	10			
14	10	5			
15	5	2			

Classement final des classements annexes des Grands Tours (classements par points et du meilleur grimpeur)

Place	Tour de France	Giro d'Italia, La Vuelta Ciclista a España
1	210	180
2	150	130
3	110	95

Port du maillot de leader des épreuves de l'UCI WorldTour (par étape)

Place	Tour de France	Giro d'Italia, La Vuelta Ciclista a España	Santos Tour Down Under, Paris - Nice, Tirreno - Adriatico, Tour de Romandie, Critérium du Dauphiné, Tour de Suisse	Volta Ciclista a Catalunya, Itzulia Basque Country, Tour de Pologne, Binck Bank Tour	UAE Tour, Gree – Tour of Guangxi
1	25	20	10	8	6

Classement final des épreuves des calendriers continentaux

Place	UCI ProSeries	Classe 1	Classe 2	1.2U et 2.2U	Ncup Tour de l'Avenir	Ncup
1	200	125	40	30	140	70
2	150	85	30	25	110	55
3	125	70	25	20	80	40
4	100	60	20	15	60	30
5	85	50	15	10	50	25
6	70	40	10	5	40	20
7	60	35	5	3	30	15
8	50	30	3	1	20	10
9	40	25	3	1	10	5
10	35	20	3	1	6	3
11	30	15			3	
12	25	10			3	
13	20	5			3	
14	15	5			3	

Place	UCI ProSeries	Classe 1	Classe 2	1.2U et 2.2U	Ncup Tour de l'Avenir	Ncup
15	10	5			3	
16	5	3			1	
17	5	3			1	
18	5	3			1	
19	5	3			1	
20	5	3			1	
21	5	3				
22	5	3				
23	5	3				
24	5	3				
25	5	3				
26	5					
27	5					
28	5					
29	5					
30	5					
31	3					
32	3					
33	3					
34	3					
35	3					
36	3					
37	3					
38	3					
39	3					
40	3					

Classement du prologue, des étapes et demi-étapes des épreuves des calendriers continentaux

Place	UCI ProSeries	Classe 1	Classe 2	2.2U	Ncup Tour de l'Avenir	Ncup
1	20	14	7	5	15	12
2	15	5	3	1	9	8
3	10	3	1		5	4
4	5					
5	3					

Port du maillot de leader au classement général des épreuves des calendriers continentaux (par étape)

Place	UCI ProSeries	Classe 1	Classe 2	2.2U	Ncup Tour de l'Avenir	Ncup
1	5	3	1	1	2	1

Classement final des championnats nationaux

Place	Hommes Elite				Hommes Moins de 23 ans	
	En ligne A*	En ligne B*	C-l-m ind A*	C-l-m ind B*	En ligne	C-l-m
1	100	50	50	25	50	25

Place	Hommes Elite				Hommes Moins de 23 ans	
	En ligne A*	En ligne B*	C-l-m ind A*	C-l-m ind B*	En ligne	C-l-m
2	75	30	30	15	30	15
3	60	20	20	10	20	10
4	50	15	15	5	15	5
5	40	10	10	3	10	3
6	30	5	5		5	
7	20	3	3		3	
8	10	3	3		3	
9	5	1	1		1	
10	3	1	1		1	
11	3					
12	1					
13	1					
14	1					
15	1					

* La catégorie A correspond aux championnats nationaux Hommes Elite des nations dont au moins un coureur a pris le départ de la course en ligne Hommes Elite des championnats du monde Route UCI de la saison précédente. La catégorie B correspond à tous les championnats nationaux Hommes Elite des nations non comprises dans la catégorie A.

Lorsque les Hommes Elite et Moins de 23 ans disputent leur championnat national lors de la même épreuve, les points sont attribués suivant leur place dans le classement de l'épreuve en utilisant le barème de l'épreuve Hommes Elite.

Lorsque deux ou trois nations organisent une épreuve de championnat national conjointe, les résultats seront toutefois considérés de manière distincte.

Classement final des championnats continentaux et des jeux continentaux*

Place	Hommes Elite		Hommes Moins de 23 ans	
	En ligne	C-l-m ind.	En ligne	C-l-m ind.
1	250	70	125	50
2	200	55	85	30
3	150	40	70	20
4	125	30	60	15
5	100	25	50	10
6	90	20	40	5
7	80	15	35	3
8	70	10	30	3
9	60	5	25	1
10	50	3	20	1
11	40		15	
12	35		10	
13	30		5	
14	25		5	
15	20		5	
16	15		3	
17	10		3	
18	5		3	
19	5		3	
20	5		3	
21	5			

Place	Hommes Elite		Hommes Moins de 23 ans	
	En ligne	C-l-m ind.	En ligne	C-l-m ind.
22	5			
23	5			
24	5			
25	5			
26	5			
27	5			
28	5			
29	5			
30	5			
31	3			
32	3			
33	3			
34	3			
35	3			
36	1			
37	1			
38	1			
39	1			
40	1			

* Le Comité Directeur UCI fixera annuellement quels Jeux Continentaux recevront des points.

Lorsque les hommes élite et moins de 23 ans disputent leur championnat continental lors de la même épreuve, les points sont attribués suivant le barème de points de l'épreuve élite.

Classement final des épreuves contre-la-montre par équipes des Championnats Continentaux

Place	Hommes
1	70
2	55
3	40
4	30
5	25
6	20
7	15
8	10
9	5
10	3

Si une fédération continentale organise une épreuve contre-la-montre par équipes distincte pour la catégorie moins de 23 ans, aucun point UCI n'est attribué à cette épreuve.

Classement final des épreuves contre-la-montre par équipes en relais mixte des Championnats Continentaux

Place	Hommes Elite
1	70
2	55
3	40
4	30
5	25

6	20
7	15
8	10
9	5
10	3

Les points doivent être partagés entre les coureurs hommes terminant la course selon le classement final du relais mixte. Les calculs sont arrondis au centième de point.

Si une fédération continentale organise une épreuve contre-la-montre par équipes en relais mixte distincte pour la catégorie moins de 23 ans, aucun point UCI n'est attribué à cette épreuve.

Classement final des Jeux Olympiques et des Championnats du Monde Route UCI

Place	Jeux Olympiques et Championnats du Monde		Championnats du Monde	
	En ligne Elite	C-l-m Elite	En ligne U23	C-l-m U23
1	900	455	200	125
2	715	325	150	85
3	600	260	125	70
4	490	195	100	60
5	410	165	85	50
6	340	130	70	40
7	265	110	60	35
8	225	90	50	30
9	190	80	40	25
10	150	65	35	20
11	130	55	30	15
12	105	40	25	10
13	90	30	20	5
14	75	25	15	5
15	60	20	10	5
16	50	15	5	3
17	45	10	5	3
18	45	10	5	3
19	45	5	5	3
20	45	5	5	3
21	45	3	5	
22	30	3	5	
23	30	3	5	
24	30	3	5	
25	30	3	5	
26	30		5	
27	30		5	
28	30		5	
29	30		5	
30	30		5	
31	30		3	
32	15		3	
33	15		3	
34	15		3	
35	15		3	
36	15		3	

Place	Jeux Olympiques et Championnats du Monde		Championnats du Monde	
	En ligne Elite	C-I-m Elite	En ligne U23	C-I-m U23
37	15		3	
38	15		3	
39	15		3	
40	15		3	
41	15			
42	15			
43	15			
44	15			
45	15			
46	15			
47	15			
48	15			
49	15			
50	15			
51	10			
52	10			
53	10			
54	10			
55	10			
56	5			
57	5			
58	5			
59	5			
60	5			

Classement final du contre-la-montre par équipes en relais mixte des Championnats du Monde Route UCI

<i>Place</i>	<i>Men Elite</i>
1	300
2	250
3	200
4	150
5	125
6	100
7	85
8	75
9	60
10	50
11	40
12	30
13	25
14	15
15	10
16	10
17	10
18	10
19	10
20	10
21	5
22	5
23	5

24	5
25	5

Les points doivent être partagés entre les coureurs hommes terminant la course selon le classement final du relais mixte. Les calculs sont arrondis au centième de point.

(*article introduit au 1.01.16 ; modifié aux 1.01.17 ; 25.10.17 ; 22.10.18 ; 1.01.19 ; 23.10.19 ; 1.01.23*).

2.10.017 Barème de points Femmes Elite Dispositions générales

Jeux olympiques et championnats du monde

Place	Jeux Olympiques et Championnats du Monde		Championnats du Monde	
	En ligne Elite	C-l-m Elite	En ligne U23	C-l-m U23
1	600	350	200	125
2	475	250	150	85
3	400	200	125	70
4	325	150	100	60
5	275	125	85	50
6	225	100	70	40
7	175	85	60	35
8	150	70	50	30
9	125	60	40	25
10	100	50	35	20
11	85	40	30	15
12	70	30	25	10
13	60	25	20	5
14	50	20	15	5
15	40	15	10	5
16	35	10	5	3
17	30	5	5	3
18	30	5	5	3
19	30	5	5	3
20	30	5	5	3
21	30	3	5	
22	20	3	5	
23	20	3	5	
24	20	3	5	
25	20	3	5	
26	20		5	
27	20		5	
28	20		5	
29	20		5	
30	20		5	
31	20		3	
32	10		3	
33	10		3	
34	10		3	
35	10		3	
36	10		3	
37	10		3	
38	10		3	
39	10		3	

40	10		3	
41	10			
42	10			
43	10			
44	10			
45	10			
46	10			
47	10			
48	10			
49	10			
50	10			
51	5			
52	5			
53	5			
54	5			
55	5			
56	3			
57	3			
58	3			
59	3			
60	3			

(texte modifié au 01.01.06; 01.01.09; 1.07.12; 01.09.12; 1.10.13 ; 01.01.15 ; 01.01.16 ; 01.01.17 ; 24.03.17 ; 25.10.17 ; 22.10.18 ; 01.01.19 ; 23.10.19 ; 1.01.23).

§ 6 Classements techniques et qualificatifs

(paragraphe introduit au 1.01.19 ; numérotation modifiée au 23.10.19).

Classement mondial UCI par équipes hommes UCI – 3 ans

2.10.044 Le "Classement mondial UCI par équipes hommes UCI – 3 ans" cumule les points des meilleurs coureurs des équipes concernées. Les équipes concernées par ce classement sont toutes les UCI WorldTeams et UCI ProTeams enregistrées au moment de la publication du classement et quel que soit leur statut au cours de la période concernée. Le classement est établi au moins une fois par semaine par l'addition des points obtenus depuis le précédent classement.

Pour chacune des saisons de la période considérée, les points sont comptés de la première à la dernière course de la saison selon l'article 2.1.001.

Dispositions particulières

Les paragraphes 2 à 4 de l'article 2.10.004bis s'appliquent au "Classement mondial UCI par équipes hommes UCI – 3 ans".

~~par chaque équipe hommes UCI au classement mondial UCI par équipes des années « n-2 » et « n-1 » arrêtés à leur date de fin de saison (au sens de l'article 2.1.001) respectives avec les points obtenus par chaque équipe hommes UCI au classement mondial UCI par équipes hommes UCI de la saison « n » en cours et remis à zéro au début de ladite saison.~~

Départage des ex aequo

Les équipes ex aequo "Classement mondial UCI par équipes hommes UCI – 3 ans" sont départagées par le plus grand nombre de 1^{ères} places dans le classement (général final au temps) des résultats comptabilisés pour le "Classement mondial UCI par équipes hommes UCI – 3 ans" au cours de la période du classement ~~des épreuves courues~~

~~depuis une année, obtenues par leurs 10 premiers coureurs au classement mondial UCI individuel.~~ Si les équipes sont toujours ex aequo, elles sont départagées selon le plus grand nombre de 2^e places, ensuite de 3^e places etc.

(texte modifié au 1.01.23)

Chapitre XII FAITS DE COURSE ET INFRACTIONS SPECIFIQUES AUX ORGANISATEURS

(chapitre introduit au 1.01.19)

§ 1 Faits de course dans le cadre des épreuves sur route

2.12.007 Barème des faits de course relatifs aux épreuves sur route

<p>6.3 Infraction aux dispositions réglementaires ou aux directives concernant la circulation des véhicules dans la course ou non-respect des instructions des commissaires et/ou de l'organisation</p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 500 CHF à 2000 CHF*</p> <p><u>Directeur sportif ou personne responsable du véhicule</u> : Amende de 500 CHF à 2000 CHF*</p> <p><u>Véhicule d'une équipe</u> : rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive</p> <p><u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive</p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF*</p> <p><u>Directeur sportif ou personne responsable du véhicule</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF*</p> <p><u>Véhicule d'une équipe</u> : rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive</p> <p><u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive</p>	<p><u>Conducteur</u> : Amende de 100 CHF</p> <p><u>Directeur sportif ou personne responsable du véhicule</u> : Amende de 100 CHF</p> <p><u>Véhicule d'une équipe</u> : rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive</p> <p><u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive</p>
<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer l'exclusion d'un licencié.</p>			

<p>7.6 Usage/utilisation de trottoirs, chemins ou pistes cyclables ne faisant pas partie du parcours.</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 1000 CHF* et 25 points aux classements UCI.</p> <p>En complément, pour les épreuves par étapes, pénalité de 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 200 CHF à 500 CHF* et 15 points aux classements UCI.</p> <p>En complément, pour les épreuves par étapes, pénalité de 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.</p>	<p><u>Coureur</u> : Amende de 50 CHF à 100 CHF* et 5 points aux classements UCI.</p> <p>En complément, pour les épreuves par étapes, pénalité de 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.</p>
	<p>En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer le déclassement à la dernière place de l'étape, la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur.</p> <p><i>Note: La sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement. Les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs.</i></p>		

(texte modifié au 01.07.19 ; 24.09.19 ; 23.10.19 ; 01.04.21 ; 17.04.21 ; 10.06.21; 1.01.23).

Chapitre XIII UCI WOMEN'S WORLDTOUR

§ 4 Licence pour équipe UCI Women's WorldTour

Demande de licence

2.13.032 ~~Le nombre de licences UCI Women's WorldTour qui pourront être attribuées et détenues se décompose comme suit :~~

- ~~—— 5 lors de la saison 2020 ;~~
- ~~—— 10 lors de la saison 2021 ;~~
- ~~—— 15 lors de la saison 2022.~~

~~Si les circonstances le justifient, pour les saisons 2020 et 2021, l'UCI pourra décider de permettre à la commission des licences d'attribuer jusqu'à trois licences supplémentaires aux quotas indiqués ci-dessus.~~

~~Au-delà de la saison 2022, des~~ Les licences pourront être attribuées et détenues à concurrence du maximum de 15 licences UCI Women's WorldTour.

Lorsque moins de 15 équipes sont enregistrées en tant qu'UCI Women's WorldTeam (à la suite d'une procédure d'attribution de licences ou d'enregistrement annuel), le Comité Directeur de l'UCI décide si et quand les licences disponibles peuvent être attribuées. En cas d'attribution, celle-ci ne peut, en principe, pas intervenir avant la fin de la saison suivante.

(texte modifié aux 10.06.21 ; 1.01.23).

2.13.034 ~~Sous réserve de l'exception prévue à l'article 2.13.034 bis,~~ Toute formation souhaitant déposer une demande de licence doit être enregistrée en tant qu'équipe UCI Women's WorldTeam ou équipe continentale femmes UCI lors de l'année en cours.

A cet égard, l'UCI effectuera toute vérification et fera toute demande de production de document nécessaire afin de déterminer si le demandeur de licence peut être considéré comme étant une formation existante ou non. Si l'UCI considère que la formation ne peut être considérée comme étant la continuité d'une équipe existante, la demande de licence ne sera pas prise en compte.

(texte modifié aux 10.06.21 ; 1.01.23).

Durée de la licence

2.13.037 La commission des licences peut réduire d'office la durée de la licence à 3, 2 ou 1 an si, de l'avis de la commission et pour les motifs qu'elle indique, une telle réduction se justifie au regard des critères posés aux articles 2.13.039 à 2.13.042 ~~ter~~. Le demandeur qui n'accepte pas la licence à durée réduite peut renoncer à la licence à la condition prévue à l'article 2.13.076.

(texte modifié aux 10.06.21 ; 1.01.23).

Chapitre XIV COUPES UCI

§ 2 Coupe des Nations Hommes Moins de 23 ans UCI (paragraphe introduit au 1.01.07).

2.14.032 L'ordre des voitures sera le suivant :

- Première épreuve de l'année :
 1. la voiture de l'équipe vainqueur de la précédente Coupe des Nations Hommes Moins de 23 ans UCI ;
 2. les voitures des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs ;
 3. les voitures des équipes mixtes, ainsi que des équipes régionales et de club ;
 4. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs partants dans le délai visé à l'article 1.2.090 ;
 5. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans les groupes 2, 3, 4 et 5 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1, 2 ou 3, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 4 ou 5, sera dans le groupe 4 ou 5, suivant le cas.

- Autres épreuves :
 1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la Coupe des Nations Hommes Moins de 23 ans UCI tel qu'il est établi la veille de l'épreuve ;
 2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la Coupe des Nations Hommes Moins de 23 ans UCI ;
 3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai fixé par l'article 1.2.090 ;
 4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés aux points 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes. L'ordre des véhicules lors des étapes suivantes sera déterminé par le classement individuel au temps.

(texte modifié au 1.01.08; 26.01.08; 1.01.23).

§ 3 Coupe des Nations Hommes Juniors UCI (paragraphe introduit au 1.01.08).

2.14.046 L'ordre des voitures sera le suivant :

- Première épreuve de l'année :
 1. la voiture de l'équipe vainqueur de la précédente Coupe des Nations Hommes Juniors UCI, pour la première édition la nation vainqueur du dernier classement de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI de l'année précédente ;

2. les voitures des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs ;
3. la voiture des équipes mixtes, **ainsi que des équipes régionales et de club** ;
4. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs partants dans le délai visé à l'article 1.2.090 ;
5. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans les groupes 2, 3, 4 et 5 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1, 2 ou 3, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 4 ou 5, sera dans le groupe 4 ou 5, suivant le cas.

- Autres épreuves :
 1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI tel qu'il est établi à la veille de l'épreuve ;
 2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI ;
 3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai visé par l'article 1.2.090 ;
 4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes, l'ordre des véhicules lors des autres étapes étant déterminé par le classement individuel au temps.

(texte modifié au 1.01.08; 26.01.08; 1.01.23).

§ 4 Coupe des Nations Femmes Juniors UCI

(paragraphe introduit au 1.01.16).

2.14.059 L'ordre des voitures des équipes dans la course sera fixé comme suit :

- Première épreuve de l'année :
 1. la voiture de l'équipe vainqueur de la précédente Coupe des Nations Femmes Juniors UCI (pour la première édition, la nation vainqueur du dernier classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI de l'année précédente) ;
 2. les voitures des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs ;
 3. les voitures des équipes mixtes, **ainsi que des équipes régionales et de clubs** ;
 4. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs partants dans le délai visé à l'article 1.2.090 ;
 5. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans les groupes 2, 3, 4 et 5 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1, 2 ou 3, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 4 ou 5, sera dans le groupe 4 ou 5, suivant le cas.

- Autres épreuves :
 1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI tel qu'il est établi à la veille de l'épreuve ;
 2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI ;
 3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai visé par l'article 1.2.090 ;
 4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes, l'ordre des véhicules lors des autres étapes étant déterminé par le classement individuel au temps.

(texte modifié au 1.01.08; 26.01.08; 1.01.23).